Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-041_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du samedi 28 mars 2026

Service référent : *Direction des Ressources humaines*

Objet : Organisation communale – Election du Maire

L'An deux mil vingt-six, le 28 mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND , Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE

Absents :

Représentés : M. Alain MOREAU représenté par M. Gildas QUENDO, Mme Arlette ROSSIGNOL représenté par M. Gérard MAISNIER, M. Pierre-Yves ROSTREN représenté par M. Patrick LE ROUX

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : *27*
Présents : 24
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-041_2026-DE

Séance du conseil municipal du 28 mars 2026
Délibération n°41 /2026

Service référent : Secrétariat général

Objet : Organisation communale – Election du Maire

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Désignation préalable d'assesseurs.

Sont désignés assesseurs : Mmes POUILLET C, TURI et LAPLANCHE.

Les modalités de vote sont les suivantes :

- Chaque conseiller à l'appel de son nom met une enveloppe dans l'urne proposée par un assesseur. Il est vérifié qu'il ne dispose que d'une seule enveloppe.
- Le nombre de conseillers qui ne souhaite pas prendre part au vote est enregistré au fur et à mesure.
- Après le vote du dernier conseiller, il sera procédé au dépouillement :
    - un assesseur ouvre l'enveloppe.
    - Le deuxième assesseur lit à haute voix le bulletin.
    - Le troisième assesseur contrôle les opérations.
    - Les bulletins déclarés nuls par le Bureau seront signés par les membres du Bureau de vote et annexés au PV.

S'est déclaré candidat : Patrick LE ROUX

Les résultats obtenus sont les suivantes :

- Nombre de votants : 25
- Nombre de suffrage exprimés : 25
- Nombre de bulletins blancs *(L 65 Code électoral)* : 4
- Nombre de bulletins nuls *(L66 code électoral)* : 0
- Nombre de bulletins pour Patrick LE ROUX : 21

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-041_2026-DE

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles l'article L.2122-4 et suivants,
Vu le procès-verbal de proclamation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

PROCLAME Maire, Patrick LEROUX à la suite des opérations de vote sus exposées.

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Secrétariat général.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 28/03/2026

Le Maire,

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026-
Classification actes :